

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 09 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 20 avril 2018

L’an deux mil dix-huit, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en réunion, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur THUILLIER Bernard, le Maire.

Etaient présents : M. THUILLIER Bernard, Mme MESROUA Martine, M. OSSART Gilles, Mme PODEVIN Marie-José, M. ASTIER Gérard, M. LUCAS Pierre, Mme BEAUGRAND Evelyne, M. MESROUA Jean-Louis, Mme TABOUX Nathalie, Mme LIEVRE Sophie, Mme THUILLIER RABOUILLE Agnès, Mme DIEPPE Delphine, M. BUFFET Christian, Mme CAVILLON Lise et M. LAMBERTYN Loïc

Etaient absents : M. DELPLANQUE Christian représenté par Mme THUILLIER RABOUILLE Agnès, M. GAMBETTI Marc représenté par M. ASTIER Gérard, M. BUIRE Clément représenté par Mme MESROUA Martine et Mme DESPREZ Nadine représentée par M. BUFFET Christian

Mme PODEVIN Marie-José a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu du 09 mars 2018 : M. le Maire signale une erreur de rédaction dans les échanges concernant l’attribution des subventions aux associations. M. BUFFET a dit que la municipalité actuelle avait fait un choix qui n'est pas discutable de **ne pas** poursuivre l’association des élus solidaires.

ORDRE DU JOUR

Remplacement de la chaudière de la mairie - demande de subvention

M. le Maire informe l’assemblée que la chaudière fioul de la mairie va être remplacée par une chaudière gaz. Trois devis ont été reçus et soumis à la commission travaux :

- ECO CHAUFF 80 : 17 466.91 € HT soit 20 960.29 € TTC
- Ets MALLET Olivier : 18 320.00 € HT soit 24 984.00 € TTC
- Ets LEROY : 16 756.92 € HT soit 20 108.30 € TTC

Vu l’avis de la commission travaux, M. le Maire propose de choisir le devis des Ets LEROY.

L’ADEME ne subventionne pas mais nous allons continuer à chercher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- de faire remplacer la chaudière de la mairie par les Ets LEROY pour un montant de 16 756.92 € HT soit 20 108.30 € TTC
- d’autoriser M. le Maire à demander les subventions
- d’autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Remplacement de l’adoucisseur de la salle Paul Bourdon

M. le Maire explique à l’assemblée que l’adoucisseur de la salle Paul Bourdon ne fonctionne plus. Le lave-vaisselle s’entartre de plus en plus, il est donc nécessaire de remplacer l’adoucisseur.

Trois devis ont été reçus et soumis à la commission travaux :

- ECO CHAUFF 80 : 2 084.00 € HT soit 2 500.80 € TTC
- Ets LEROY : 1 450.00 € HT soit 1 740.00 € TTC
- AQUASOM : 1 970.00 € HT soit 2 364.00 € TTC

Vu l’avis de la commission travaux, M. le Maire propose de choisir le devis des Ets LEROY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- de faire remplacer l’adoucisseur de la salle Paul Bourdon par les Ets LEROY pour un montant de 1450.00 € HT soit 1 740.00 € TTC
- d’autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pose de compteurs sectoriels - Demande de subvention

M. le Maire explique à l’assemblée que dans le cadre de l’étude du réseau d’eau potable le bureau d’études G2C a besoin de deux compteurs pour continuer sa mission. Ces compteurs nous permettraient de localiser les fuites d’eau. Un compteur sera posé en arrivée du Château d’eau et un autre devant l’ancienne friche Rosenlew. M. le

Maire ajoute que les devis seront soumis à la commission travaux qui doit se réunir le 17 avril et propose d'inscrire la somme de 15 000.00 € HT en dépense d'investissement.

L'agence de l'eau subventionne la pose de compteurs sectoriels à hauteur de 70 %.

Plan de financement prévisionnel :	Coût travaux	15 000.00 € HT
	Subvention de l'Agence de l'eau 70 %	10 500.00 € HT
	Financement commune	4 500.00 €
	TVA	3 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de faire poser les deux compteurs sectoriels conformément à la proposition de M. le Maire,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'inscrire la somme de 15 000.00 € en dépenses d'investissement sur le budget du service d'eau,
- d'autoriser M. le Maire à demander la subvention auprès de l'Agence de l'eau,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Réaménagement de l'emprunt n°72216049121 réalisé le 15 janvier 2013 auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des conditions financières de la proposition de réaménagement de l'emprunt :

Montant initial : 350 000.00 €	Durée : 180 mois	Date de réalisation : 15/01/ 2013
Échéance finale : 15/01/2028	Durée résiduelle : 117 mois	

Conditions financières prêt actuel		Proposition de réaménagement	
Taux annuel	4.03 %	Taux de réaménagement	1.41 %
Périodicité	Trimestrielle	Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Échéance constante	Amortissement	Échéance constante
CRD	250 570.58 €	CRD	250 570.58 €
		Indemnité de gestion	1 683.00 €
		Indemnité financière	13 211.54 €
		Montant à réaménager	265 465.12 €
Montant de l'échéance	7 801.48 €	Montant de l'échéance	7 297.37 €
Nbre d'échéances restantes	39	Nbre d'échéances restantes	39
= Coût total du crédit (A)	304 257.72 €	= Coût total du Crédit (B)	284 597.36 €
		Différence sur échéances (A-B)	19 660.36 €
		Frais de dossier (C)	531.00 €
GAIN (A - B - C)		19 129.36 €	

M. LAMBERTYN L. : Ce n'est pas un gain énorme par rapport à l'emprunt initial.

M. le Maire : C'est quand même 19 000 € de gain sur 10 ans.

M. BUFFET : Ne serait-il pas possible d'aller dans une autre banque ?

M. THUILLIER B. : Non, on ne peut le faire.

M. OSSART G. : En tant que particulier, nous avons une protection sur les frais qui n'existe pas pour les collectivités.

M. le Maire : A l'époque, les taux étaient entre 3.90 % et 4 %. Il nous reste deux emprunts à négocier : un de 1 750 000€ et un autre de 350 000 €. L'emprunt de 400 000 € n'est pas négociable. Il n'y avait pas d'argent sur le marché à l'époque. Il reste 10 ans à rembourser, pour le groupe scolaire c'était des emprunts sur 15 ans ou rien. On avait obligation de trouver plusieurs financeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de réaménagement du Crédit Agricole de l'emprunt n°72216049121 réalisé le 15 janvier 2013,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Création d'un comité technique commun entre plusieurs communes adhérentes au Comité Technique de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

M. le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une communauté de communes et de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes à cette communauté, de créer un Comité Technique compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie et des communes citées ci-dessous, adhérentes à l'E.P.C.I. ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels au 1er janvier 2018 (Béalcourt, Beauquesne, Beauval 18 agents, Candas, Hem Hardinval, Hiermont, Neuville, Talmas, Terramesnil et la Communauté de Communes du Territoires Nord Picardie 284 agents) permettent la création d'un Comité Technique.

M. le Maire propose le rattachement des agents de la commune de BEAUVAL au Comité Technique unique, placé auprès de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie pour tous les agents des communes susnommées, adhérentes à l'E.P.C.I., ainsi que pour tous les agents de la communauté de communes lors des élections professionnelles 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le rattachement des agents de la commune de BEAUVAL au Comité Technique unique placé auprès de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, compétente pour tous les agents de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie et des communes adhérentes suivantes : BEALCOURT, BEAUQUESNE, BEAUVAL, CANDAS, HEM HARDINVAL, HIERMONT, NEUVILLETTE, TALMAS et TERRAMESNIL.

Création d'un CHSCT commun entre plusieurs communes adhérentes au CHSCT de La Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

M. le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une communauté de communes et de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes à cette communauté, de créer un CHSCT compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour les agents de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie et des communes adhérentes le souhaitant ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels au 1er janvier 2018 (Béalcourt, Beauquesne, Beauval 18 agents, Candas, Hem Hardinval, Hiermont, Neuville, Talmas, Terramesnil et la Communauté de Communes du Territoires Nord Picardie 284 agents) permettent la création d'un CHSCT.

M. le Maire propose le rattachement des agents de la commune de BEAUVAL au CHSCT unique, placé auprès de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie pour tous les agents des communes susnommées, adhérentes à l'E.P.C.I., ainsi que pour tous les agents de la communauté de communes lors des élections professionnelles 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide : le rattachement des agents de la commune de BEAUVAL au CHSCT unique placé auprès de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, compétent pour tous les agents de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie et des communes adhérentes

suivantes : BEALCOURT, BEAUQUESNE, BEAUVAL, CANDAS, HEM HARDINVAL, HIERMONT, NEUVILLETTE, TALMAS et TERRAMESNIL.

Vote des taux d'imposition 2018

M. le Maire donne lecture des taux d'imposition 2018 et propose de ne pas augmenter les taxes mais de reconduire celles de 2017.

M. LAMBERTYN L. : Le taux non bâti est élevé à Beauval. Le non bâti ne représente pas beaucoup de monde autour de la table.

M. BUFFET C. : Ce chiffre rentrera dans le budget. Vous nous donnez les chiffres avant le budget. Vous avez une assez bonne santé budgétaire, on peut baisser le taux de la taxe d'habitation, je parle d'un symbole plus qu'autre chose. Il y a eu une augmentation pour la construction de l'école. On aurait pu baisser les taux en contrepartie de la négociation de l'emprunt.

M. le Maire : Soyons prudents, la compétence voirie hors commune nous revient. Le chemin d'Amiens coûte 90 000 €.

M. BUFFET C. : Je reviens sur la baisse de la taxe d'habitation, le montant renégocié de l'emprunt sera répercuté.

M. LUCAS P. : La réponse sera donnée à la lecture du BP commune.

M. BUFFET C. : C'est très sain.

M. BUFFET C. : Veuillez noter ma proposition de baisser la taxe d'habitation. On est peut-être en train de se pénaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, de voter les taux de fiscalité directe suivants pour l'année 2018 :

- taxe d'habitation	13.70 %
- taxe foncière sur le bâti	21.59 %
- taxe foncière sur le non bâti	51.22 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M 14 de 524 443 € sur lequel sera remboursée une somme de 128 875 € dans le cadre du FNGIR (Fonds Nationale de Garantie Individuelle de Ressources).

Compte de Gestion 2017 - Service des Eaux

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2017 - Service des Eaux

M. le Maire présente le compte administratif 2017 du service des eaux qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	317 327.37 €
Recettes :	374 335.32 €
Report année 2016 excédent :	349 134.45 €
Résultat :	406 142.40 €

Section d'investissement :

Dépenses :	51 477.05 €
Recettes :	36 699.56 €
Report année 2016 excédent :	37 529.37 €
Restes à réaliser dépenses	14 500.00 €

Restes à réaliser recettes 16 401.00 €

Résultat : 24 652.88 €

Après avoir laissé la présidence à Mme Marie-José PODEVIN, M. le Maire quitte la salle de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service des eaux.

Affectation de résultats 2017 – Service des eaux

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2017 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	37 529,37 €		- 14 777,49 €	D 14 500,00 € R 16 401,00 €	1 901,00 €	24 652,88 €
FONCT	349 134,45 €		57 007,95 €			406 142,40 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit 406 142.40 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Primitif 2018 - Service des Eaux

M. le Maire présente le budget primitif 2018 du service des eaux qui s'établit comme suit :

• section d'exploitation : 760 636.72 €

• section d'investissement : 86 396.64 €

M. LAMBERTYN L. demande ce qu'il en est des impayés d'eau.

M. le Maire répond que c'est en cours et qu'il vient de recevoir un nouvel état de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du service des eaux.

Compte de Gestion 2017 - Service Assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1– Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2017 – Service Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif 2017 du service Assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 85 642.69 €

Recettes : 166 155.87 €

Report année 2016 excédent : 789 247.08 €

Résultat : 869 760.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 21 869.02 €

Recettes : 38 452.10 €

Report année 2016 excédent : 185 459.46 €
 Restes à réaliser dépenses 42 659.00 €
 Résultat : 159 383.54 €

Après avoir laissé la présidence à Mme Marie-José PODEVIN, M. le Maire quitte la salle de réunion.
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service assainissement.

Affectation de résultats 2017 – Service Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2017 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	185 459,46 €		16 583,08 €	D R 42 659,00 €	- 42 659,00 €	159 383,54 €
FONCT	789 247,08 €	- €	80 513,18 €			869 760,26 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit 869 760.26 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Primitif 2018 - Service Assainissement

M. le Maire présente le budget primitif 2018 du service assainissement qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 1 030 149.28 €
- section d'investissement : 243 603.09 €

M. BUFFET C. demande ce qu'il en est des travaux à la station d'épuration.

M. le Maire réponse que G2C, Assistant à maîtrise d'ouvrage, a proposé de commencer les études.

M. BUFFET C. demande s'il est utile d'investir si le service est transféré à la com des coms.

M. le Maire lui réponse que d'une façon ou d'une autre, on la paiera quand même.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du service Assainissement.

Compte de Gestion 2017 - Service Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1– Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2017 - Commune

M. le Maire présente le compte administratif 2017 Commune qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 237 286.32 €
 Recettes : 1 715 318.60 €
 Report année 2016 excédent : 1 571 455.14 €

Résultat :	2 049 487.42 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	951 133.82 €
Recettes :	597 805.37 €
Report année 2016 déficit :	170 568.71 €
Reste à réaliser Dépenses :	318 981.00 €
Reste à réaliser Recettes :	795 764.25 €
Résultat :	- 47 113.91 €

M. le Maire : Une somme de 18 000 € a été dépensée sur l'article 6226 pour une mission concernant le cimetière. Nos prédécesseurs ont abandonné la procédure des reprises de concession que nous avons commencée suite à une erreur de procédure dans l'affichage. Pour moi il est impossible qu'une erreur eût été commise.

M. le Maire informe l'assemblée que les prévisions sur l'article 752 sont en baisse car les locataires du logement rue de Créqui sont partis en décembre. Les logements situés au-dessus de l'ancienne école primaire sont actuellement remis en état par le personnel du chantier d'insertion.

Sur l'article 7381, la commune a perçu un reliquat de TADEM de 122 434 €. C'est une recette exceptionnelle.

M. BUFFET C. : l'excédent est de plus 2 000 000 €.

M. le Maire : C'est vite dépensé, il faut prévoir environ 400 000 € pour les travaux d'accessibilité sans la maîtrise d'œuvre, 300 000 € de voirie pour les logements de l'OPSOM, les remboursements des avances à taux 0 % pour le déracordement et en début d'année, il faut un fonds de roulement de 300 000 €.

Après avoir laissé la présidence à Mme Marie-José PODEVIN, M. le Maire quitte la salle de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 commune.

Affectation de résultats 2017 – commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2017 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 170 568,71 €		- 353 328,45 €	D R 318 981,00 € 795 764,25 €	476 783,25	- 47 113,91 €
FONCT	1 758 481,71 €	187026,57€	478 032,28 €			2 049 487,42 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit : 47 113.91 € à la couverture d'autofinancement et 2 002 373.51 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Primitif 2018 - Commune

M. le Maire présente le budget primitif 2018 commune qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 3 509 918.35 €
- section d'investissement : 1 234 178.16 €

M. BUFFET C. demande des précisions sur les articles 60613 « chauffage urbain » et 61551 « entretien du matériel roulant ».

M. le Maire : Les pneus du tractopelle et du tracteur ont été remplacés. Le 60613, c'est le contrat d'entretien et de fourniture du gaz de l'école qui a été signé par nos prédécesseurs avec DALKIA.

M. BUFFET C. demande pourquoi il est prévu 2000 € sur l'article 615221 « entretien de terrain » alors qu'en 2017, il avait été prévu la somme de 15 000 €.

M. le Maire répond que seulement 1900 € ont été dépensés sur cet article en 2017.

M. BUFFET C. demande pourquoi il est prévu plus à l'article 6531 « Indemnité des élus ».

M. le Maire explique que les indemnités de décembre ont été versées aux élus qu'en janvier, pour ne pas pénaliser la paye des agents, le temps de mettre en place la signature électronique.

M. le Maire précise que la somme mise à l'article 2041512 correspond à la participation de la commune sur la voirie. Avant, une enveloppe sur 6 ans était attribuée à la commune. Il nous restait 160 000 € sur l'enveloppe. Cette somme est perdue. Le chemin d'Amiens et le bordurage de la rue de Créqui vont quand même se faire. Les règles ont changées, la commune participera à hauteur de 30 %, la TVA est payée par la CCTNP.

M. BUFFET C. : Cette règle est applicable à toutes les communes.

M. le Maire : Oui, la majorité a voté pour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 commune.

Questions diverses

M. BUFFET C. insiste sur le danger que présente le trou situé au milieu de la rue de Créqui surtout la nuit.

M. le Maire répond que des cailloux seront mis dès lundi et qu'il sera réparé la semaine prochaine selon les conditions climatiques.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a eu cet après-midi même une réunion avec les services de l'état et que des travaux débiteront en 2020 à la sortie sud de Beauval.

M. MESROUA J.L. demande si la voie fermée est due au glissement de terrain.

M. le Maire lui répond que oui.